

1 Plan des finitions murales, au 19ième étage  
Echelle : 1:100

**Légende - Finitions murales :**

- (P1) Peinture - Générale  
Couleur : Blanc  
Fini : Brillance, de niveau 3
- (P2) Peinture - Décorative  
Couleur : Jaune chamois  
Fini : Brillance, de niveau 3
- (P3) Peinture - Décorative  
Couleur : Bleu sarcelle  
Fini : Brillance, de niveau 3
- (P4) Peinture - Décorative  
Couleur : Gris moyen  
Fini : Brillance, de niveau 5
- (F1) Panneau en feutre  
Couleur : Gris pâle  
Épaisseur : 27 mm
- (F2) Panneau en feutre  
Couleur : Vert sarcelle  
Épaisseur : 27 mm
- (L4) Fini de mur démontable (blanc)  
Couleur : Blanc
- (T1) Dossier d'anti-éclaboussures en céramique (blanc)  
Moi et (ou) couleur - Carrelage mosaïque blanc  
Cauts - Le Représentant du Ministère s'occupera de choisir sa couleur et ce, à partir de la plage ou de la gamme de couleurs standard.  
Largeur de la ligne de couts : 3 mm
- (G1) Panneau de vitrage à dossier peint en blanc  
Couleur : Blanc  
Notes :  
- Vitre à façade arrière peinte en blanc et ce, dans une hauteur entre 914 mm et 2 260 mm au-dessus du plancher fini. Se reporter à l'élevation 6 du dessin ID33.
- (CG) À chaque endroit indiqué, fournir et monter un nouveau garde-cou en acier inoxydable et de montage en surface.  
Matériau : acier inoxydable de calibre 16 et de type 304.  
Fini satiné du n° 4.  
Dimensions : 51 mm sur 51 mm sur 1 220 mm de hauteur.  
Hauteur de montage : À monter au-dessus de la plinthe.  
Notes :  
- À installer selon les instructions du fabricant.  
- À coller à la cloison et à installer de façon droite.  
- S'assurer que tous les rebords soient bien fixés à la cloison. S'assurer qu'aucun rebord ne recouvre de son emprise, afin d'éviter toute blessure corporelle ou tout autre endommagement. S'il s'avère impossible de bien coller les rebords supérieurs à la cloison, fin se devra alors de prévoir du produit de cailloutage transparent et de façonner le tout pour que les rebords présentent un fini lisse.

**Notes du dessin - Finitions murales :**

1. Peindre les portes et les bâtis existants de l'édifice de base et ce, en se fondant sur la formule de peinture de type P4.
2. Peindre toutes les surfaces apparentes des bâtis et des portes d'ascenseurs et ce, du côté du foyer seulement; ici, selon la formule de peinture de type P3.
3. Moulure de bordure en métal.  
L'Entrepreneur devra faire le rebord du carrelage en céramique en se servant de moulures en métal et ce, selon les indications.  
Fini : À l'acier inoxydable brosse.  
Note : Épaisseur de la moulure, selon l'application.

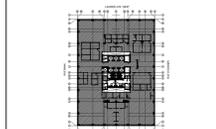
**Notes générales - Finitions murales :**

1. Il relève de l'Entrepreneur de se reporter à tous les renseignements compris dans le Devis.
2. L'Entrepreneur se doit de lire le présent dessin concurremment avec tous les autres dessins qui sont compris dans le présent jeu de dessins. En outre, il se devra de signaler toute contradiction ou toute divergence entre les dessins et ce, avant la mise en route des travaux.
3. L'Entrepreneur sera tenu responsable de tout endommagement aux cloisons, plafonds et finis existants ainsi qu'aux autres pièces composantes et existantes qui se doivent d'être conservés; en outre, il devra en être de même lorsqu'il s'agit de l'endommagement de locaux adjacents.
4. L'Entrepreneur devra produire des échantillons de tous les finis et les remettre à l'approbation du Représentant du Ministère avant de passer sa commande pour des matériaux.
5. Réparer, poncer et réparer les travaux et remettre le tout à neuf et ce, jusqu'au niveau 4, en rendant le tout à l'état prêt pour la réception du nouveau fini de cloisonnement, si, il s'agit de toutes les surfaces existantes en gypse et en plâtre et ce, à la grandeur des locaux et avant les travaux de peinture. L'Entrepreneur devra s'assurer que les cloisons fines soient lisses, droites et unies.
6. À moins d'indications contraires, toutes les finitions murales devront être fournies et montées par l'Entrepreneur.
7. À moins d'indications contraires, peindre toutes les cloisons existantes, tous les murs noyaux, toutes les colonnes et toutes les nouvelles cloisons en se servant d'une peinture de type P1.
8. À moins d'indications contraires, fini mural typique et d'identification L4 pour les cloisons démontables.
9. Enlever la quincaillerie et les enseignes de portes et ce, avant de peindre les portes et les bâtis existants. À remonter une fois parfaitement sèche la couche définitive de peinture.
10. À moins d'indications contraires, peindre l'intérieur de tous les placards en se servant d'une peinture P1.
11. À moins d'indications contraires, apprêter et peindre toutes les portes et ce, en se fondant sur la formule P4. Se reporter à la nomenclature des pièces de quincaillerie de portes du dessin ID34 afin de retrouver de plus amples détails à ce sujet.
12. Peindre tous les éléments constructifs périphériques pour qu'ils s'assortissent au fini mural P1. Se reporter au devis.
13. Se reporter aux élévations du dessin ID35 afin de retrouver le motif du carrelage mural.
14. À moins d'indications contraires, appliquer une pellicule de vitrage du côté intérieur du local et ce, sur tout le vitrage de cloisons amovibles. Se reporter à l'élevation 4 du dessin ID33 afin de retrouver les détails pertinents.



211-2141 Thurston Drive  
Ottawa ON K1G 0G1  
info@LWG-ai.com LWG-ai.com

211-2141 Thurston Drive  
Ottawa ON K1G 0G1  
F 613-739-3699  
F 613-739-3665



Plan clé



Le nord du projet

- Notes du dessin - Finitions murales :**
1. Peindre les portes et les bâtis existants de l'édifice de base et ce, en se fondant sur la formule de peinture de type P4.
  2. Peindre toutes les surfaces apparentes des bâtis et des portes d'ascenseurs et ce, du côté du foyer seulement; ici, selon la formule de peinture de type P3.
  3. Moulure de bordure en métal.  
L'Entrepreneur devra faire le rebord du carrelage en céramique en se servant de moulures en métal et ce, selon les indications.  
Fini : À l'acier inoxydable brosse.  
Note : Épaisseur de la moulure, selon l'application.

**Notes générales - Finitions murales :**

1. Il relève de l'Entrepreneur de se reporter à tous les renseignements compris dans le Devis.
2. L'Entrepreneur se doit de lire le présent dessin concurremment avec tous les autres dessins qui sont compris dans le présent jeu de dessins. En outre, il se devra de signaler toute contradiction ou toute divergence entre les dessins et ce, avant la mise en route des travaux.
3. L'Entrepreneur sera tenu responsable de tout endommagement aux cloisons, plafonds et finis existants ainsi qu'aux autres pièces composantes et existantes qui se doivent d'être conservés; en outre, il devra en être de même lorsqu'il s'agit de l'endommagement de locaux adjacents.
4. L'Entrepreneur devra produire des échantillons de tous les finis et les remettre à l'approbation du Représentant du Ministère avant de passer sa commande pour des matériaux.
5. Réparer, poncer et réparer les travaux et remettre le tout à neuf et ce, jusqu'au niveau 4, en rendant le tout à l'état prêt pour la réception du nouveau fini de cloisonnement, si, il s'agit de toutes les surfaces existantes en gypse et en plâtre et ce, à la grandeur des locaux et avant les travaux de peinture. L'Entrepreneur devra s'assurer que les cloisons fines soient lisses, droites et unies.
6. À moins d'indications contraires, toutes les finitions murales devront être fournies et montées par l'Entrepreneur.
7. À moins d'indications contraires, peindre toutes les cloisons existantes, tous les murs noyaux, toutes les colonnes et toutes les nouvelles cloisons en se servant d'une peinture de type P1.
8. À moins d'indications contraires, fini mural typique et d'identification L4 pour les cloisons démontables.
9. Enlever la quincaillerie et les enseignes de portes et ce, avant de peindre les portes et les bâtis existants. À remonter une fois parfaitement sèche la couche définitive de peinture.
10. À moins d'indications contraires, peindre l'intérieur de tous les placards en se servant d'une peinture P1.
11. À moins d'indications contraires, apprêter et peindre toutes les portes et ce, en se fondant sur la formule P4. Se reporter à la nomenclature des pièces de quincaillerie de portes du dessin ID34 afin de retrouver de plus amples détails à ce sujet.
12. Peindre tous les éléments constructifs périphériques pour qu'ils s'assortissent au fini mural P1. Se reporter au devis.
13. Se reporter aux élévations du dessin ID35 afin de retrouver le motif du carrelage mural.
14. À moins d'indications contraires, appliquer une pellicule de vitrage du côté intérieur du local et ce, sur tout le vitrage de cloisons amovibles. Se reporter à l'élevation 4 du dessin ID33 afin de retrouver les détails pertinents.



David Gibbons  
2503  
3003

L'Entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'ingénieur de toute contradiction.

03	Document de soumission	2019-01-15
02	Doc. à 90%, à soumettre à l'examen du client	2018-03-09
01	Doc. à 80%, à soumettre à l'examen du client	2018-02-16

révisions	description	date
A	A detail no. 1" ou détail	
B	B location drawing no. sur dessin n°	
C	C drawing no. dessin n°	

project project  
**Locaux temporaires et de type générique de la Tour de l'ouest de l'EL**  
300 ouest, avenue Laurier, Ottawa (On)  
drawing dessin

**Plan des finitions murales, au 19ième étage**

Echelle : Selon les annotations

Designed By	RB & MB	Compu par
Date	2118-01-26	(aaaa/mm/jj)
Drawn By	MB	Dessiné par
Date	2118-03-09	(aaaa/mm/jj)
Reviewed By	BW	Examiné par
Date	2118-01-26	(aaaa/mm/jj)
Approved By	BW	Approuvé par
Date	2118-01-26	(aaaa/mm/jj)
Tender		Soumission
Project Manager	Brent Cheff	Administrateur de projets
Project no.		N° du projet
	<b>R.088901.013 (17096)</b>	
Drawing no.		N° du dessin
	<b>ID29</b>	